

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi vingt-deux janvier deux mille dix-huit (22 janvier 2018).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-deux janvier deux mille dix-huit (22 janvier 2018) à 13 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Madame la conseillère Carmen L. Pratte est absente.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 19 janvier 2018.

**RÉSOLUTION 18-038**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 18-039**

### **MANDAT NOTAIRE – ACQUISITION D'IMMEUBLES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire acquérir, de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, les lots 3 294 014, 3 417 111 et 4 364 614 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, le 21 août 2017, le règlement numéro 1520 intitulé : « Règlement fixant à 5 066 475 \$ le montant engagé en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2017 et abrogeant le règlement numéro 1509 » afin de pourvoir aux dépenses découlant de l'acquisition du lot 4 364 614 du cadastre du Québec, lequel est entré en vigueur le 27 septembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. **MANDAT NOTAIRE.** Le conseil municipal donne mandat à M<sup>e</sup> Jean Villeneuve, notaire, 2820, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 3V8, de préparer l'acte pour l'acquisition des lots 3 294 014, 3 417 111 et 4 364 614 du cadastre du Québec, propriété de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, pour le prix de 584 777,28 \$.
2. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, l'acte notarié et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

**ADOPTÉE**

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

**RÉSOLUTION 18-040**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 13 h 05.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**